Samedi. N° 2058. 10 Août 1833.

Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 *ou* 30 *heures* avant les Journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, *rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2e.*
A Paris, M. Pl. Justin, *rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.*

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2e étage.

Lyon, 9 août.

Le juste-milieu dit et écrit tous les jours que la république n'est forte que par les fanfaronnades du petit nombre de ses partisans. Si l'on ne jugeait de la solidité de la monarchie que d'après le langage des monarchistes, on ne croirait certes pas qu'elle fût assurée d'un long avenir ; car les étourderies et les vanités royalistes ont dépassé de beaucoup les rodomontades républicaines. Jamais on a vu l'opposition de Paris et des départemens prise en masse trancher les questions avec autant d'audace que les feuilles des fonds secrets. Pour nous, nous n'invoquons en témoignage de la faiblesse des uns et de la puissance des autres, que les exultations joyeuses auxquelles le Château et le gouvernement se sont livrés après les fêtes de l'anniversaire. Croit-on qu'on a regardé comme une défaite cette indifférence de la garde nationale dont le quart seulement s'est rendu à la revue, et ces cris désapprobateurs qui sont partis de plusieurs légions de cette faible minorité ? pas du tout. On redoutait bien autre chose. Il paraît qu'on s'attendait à livrer combat sur la place publique à toutes les sections républicaines de Paris. Les 5 et 6 juin et les conseils de guerre n'ayant pu venir à bout de *cette poignée d'anarchistes*, on se préparait à les recevoir de nouveau et à les anéantir avec un bon cinquième de l'armée française rangée en bataille. L'armée, voyez-vous, voilà l'unique espoir de la monarchie. Le pied de guerre et la terreur que la guerre inspire, sont aussi utiles à Louis-Philippe que la guerre lui serait funeste si elle venait à se déclarer. Puisqu'il ne faut pas moins de 60 mille hommes pour garder Paris, 15 mille pour garder Lyon, 10 mille pour garder Grenoble, on se demande naturellement ce que deviendrait le gouvernement s'il était forcé de se priver de l'armée pour l'envoyer garantir la frontière.

Mais n'entamons pas une question toujours pendante en Europe, et ne parlons pas de revers à un pouvoir qui chante une grande victoire. La république a encore été une fois vaincue au 29 juillet, tel est le thême quotidien de la polémique ministérielle.

A supposer que la république ait été battue sans combattre, la république triomphe dans ce cas de sa défaite même, car les félicitations que le pouvoir se prodigue à lui-même sont une preuve éclatante de la puissance du parti opposé. Les républicains ne sont pas gens, dit-on, à se contenter de phrases et de doctrines quand ils croient être à même de s'en passer au moyen de la force matérielle ; et si cette force matérielle n'a pas jugé à propos de se manifester dans cette occasion solennelle, c'est qu'elle n'existe pas. Mais si elle n'existait pas, pourquoi le pouvoir la redoutait-il ? pourquoi s'applaudir de n'avoir pas rencontré l'ennemi ? Si le fantôme seul lui a fait peur, que deviendrait-il donc à l'apparition de la réalité ? Si quelque chose est capable d'effrayer les monarchistes, c'est justement le fracas et la jubilation de la royauté après une crise sans dénoûment. Qu'on se serre la main, qu'on s'embrasse de joie, qu'on s'enivre de satisfaction au fond des Tuileries, il n'en est pas moins vrai que le parti républicain se réjouit de vos réjouissances, puisque vous convenez l'avoir cru assez fort pour les troubler.

Pour expliquer l'état précaire de la monarchie, il suffit de dire que cette monarchie a reconnu comme un fait l'existence du parti républicain, ainsi que les puissances étrangères, lors de notre première révolution, reconnurent l'existence de la république française ; et si la république ne s'était pas abdiquée elle-même devant un consul ambitieux, qui pourrait affirmer que l'Europe aujourd'hui ne serait pas toute de républiques ?

Il y a cette grande différence entre les monarchistes et leurs adversaires, que l'opinion des premiers n'est pas une conviction mais un intérêt, tandis que celle des seconds est surtout un sentiment élevé, une passion noble qui ne touche à l'intérêt matériel que secondairement. L'une est stérile de dévoûment, l'autre est féconde en sacrifices personnels. L'intérêt matériel n'est que le prétexte d'une révolution sociale, le mobile est le sentiment de la dignité humaine opprimée. Les Polonais et les Belges ne se seraient pas insurgés en 1830, si le même régime d'abus et de tyrannie, à moins qu'il n'eût dégénéré en excès, eût appartenu à des Polonais et à des Belges, au lieu d'être entre les mains des Russes et des Hollandais. Un mot justifie cette assertion. Ces deux nations ne comprenaient pas assez la liberté politique pour être autre chose que des nations de monarchistes. Le malheureux Portugal viendra probablement bientôt apporter un nouvel appui à nos argumens. Il n'y a en Europe de véritablement élevé aux sentimens républicains que la France d'abord, ensuite l'Angleterre qui use depuis des siècles d'une forme de liberté tendant rapidement, depuis 1831, à développer jusqu'à l'universalité, l'élément démocratique. La Suisse, tout indépendante qu'elle est de l'élément royal, gémit sous une oligarchie plus difficile à renverser que le trône en France et en Angleterre.

Le parti républicain est en France comme la république française était en 92 au milieu de l'Europe organisée monarchiquement. Cette Europe monarchique ne tua pas la république en 1815, puisqu'elle nous laissa une charte fille de la constitution de 91, mère de toutes constitutions républicaines ; la coalition se borna, parce qu'elle voyait bien qu'elle ne pourrait faire davantage, à enchaîner non pas le plus terrible ennemi du royalisme, mais le plus grand fléau de la légitimité royale. La république a vécu dans la charte de Louis XVIII, dans la presse, dans les élections, dans les chambres, dans l'insurrection de juillet, dans la réforme électorale, dans l'abolition de l'hérédité de la pairie, dans le jury de la presse, dans la garde nationale, dans les conseils municipaux, dans le mouvement des 5 et 6 juin, dans l'organisation départementale, et enfin dans l'abandon des bastilles. Nous n'avons pas cessé d'être en république depuis le 22 septembre 92 ; car tous les autres gouvernemens ont été l'objet de contestations éternelles. La république a été la seule forme dont on n'ait pas attaqué le principe inattaquable.

Quelles ont été les conséquences de cette propagande révolutionnaire que l'absolutisme européen n'a pas essayé d'étouffer parce qu'il ne s'en croyait pas capable ? Tous les peuples sont dans un état de fermentation insurrectionnelle, tous les despotismes reposent sur un volcan. Pensez-vous que l'entrevue de Tœplitz ait pour but de concerter une ligue directement hostile à la France, dans le cas où la république y serait proclamée ? Erreur ; la république n'inspire aucun danger par elle-même, et ce n'est pas contre elle que s'organisent les moyens de sauve-garde monarchique, mais contre les peuples qui, à l'exemple de la France, tenteraient de s'affranchir de la légitimité. La politique de cette légitimité consistera désormais à résister à la propagande et non à guerroyer hors du territoire, pour amortir les principes démocratiques des nations qui ne lui sont pas soumises. Mais la conspiration sera vaine. On aura beau placer des sentinelles et payer des sbires, l'Europe se républicanisera comme la France dont l'étranger n'a pas osé démembrer le territoire, et la France entière se républicanisera comme le parti français républicain qu'une dynastie ne peut pas subjuguer.

Excellence de principes, logique, dévoûment, passion politique, voilà la force de ce parti devenu si redoutable, qu'on tâche de se tromper soi-même en dissimulant au pays la gravité de la situation ; c'est ainsi que reculant devant elle au 28 juillet, le pouvoir n'a pas assez de voix pour annoncer, quoi ? l'interruption des travaux militaires ; et il prétend, parce qu'il vit encore, que la révolution est morte. La sottise est flagrante, mais la peur n'en fait pas d'autres.

Ces passions républicaines que le *juste-milieu* trouve si bouillantes, si désordonnées, si anarchiques, s'apaiseront après le triomphe du parti dont, en attendant, elles garantissent l'existence. Ces passions échauffent le génie social et ne le laissent pas sommeiller. Ces passions, dont les autres nations manquent, et qui n'éclatèrent malheureusement en Allemagne que pour repousser le despotisme étranger de Bonaparte, sont acceptées par nous comme *nécessités* de l'époque, et c'est par elles que le progrès domine dans les réunions légales ou extrà-légales. Ces passions font irruption jusques dans les sociétés de plaisir. Ces passions ont sauvé la souveraineté nationale au 28 juillet 1830, elles l'ont sauvée au 28 juillet 1833, et nous espérons qu'elles la mettront bientôt dans un lieu de sûreté telle que la souveraineté ne courra plus le risque d'en être réduite à se défendre encore.

P. V.

Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que M. Hébert est nommé procureur du roi près le tribunal civil de Rouen, en remplacement de M. Aroux.

M. Aroux est député, et il a compté à la dernière session dans l'opposition la plus modérée. Le voilà destitué, sans qu'il y ait à cette destitution aucun prétexte connu. Ainsi le système des épurations se continue et s'étend. Pendant les sessions, on commande le vote ou le silence des députés fonctionnaires. Dans l'intervalle des sessions, il serait bon de savoir ce qu'on exige d'eux. Nous ne doutons pas que le département de la Seine-Inférieure, qui avait peine à distinguer la nuance des opinions de M. Aroux, tant elle était peu prononcée, mais qui estimait en lui un homme consciencieux, ne soit averti, par cet acte d'arbitraire, des funestes tendances du gouvernement.

Comme au temps de M. de Villèle, la menace et la corruption sont ses deux moyens d'influence. (*National.*)

Le 29 juillet dernier, la *Tribune* publia à l'occasion de l'inauguration de la statue de Napoléon sur la place Vendôme, un article dans lequel on trouvait le passage suivant :

« Dans ce moment, nous aussi, nous nous sommes rappelés que la famille du grand homme gémit exilée poursuivie par les rois, et ne sachant où reposer sa tête. Mais où étaient-ils donc aujourd'hui tous ces Bonaparte ? Quoi pas un en France ? Pas un, parmi les jeunes ou les vieux qui ait le courage de venir revendiquer du peuple assemblé son titre de citoyen ? Oh ! si ce bronze avait pu s'animer ! n'eût-il pas éprouvé quelque surprise, quelque douleur peut-être, en voyant qu'aucun des siens n'avait eu le courage de venir à ce grand jour pour invoquer son souvenir et la puissance de son nom ?

» Et il y aurait là des prétendans à l'impérialisme ! Et la poussière des Bonaparte croirait pouvoir créer un parti quand elle se montre sans force, sans audace et sans jeunesse ! »

Le prince de Canino, Lucien Bonaparte, qui se trouve actuellement à Londres, a adressé en réponse à cet article au rédateur en chef de la *Tribune*, la lettre suivante dont le *Sun* contient aujourd'hui une copie.

Londres, 2 août 1833.

Monsieur,

Votre numéro du 29 juillet dernier, contient une attaque tellement directe contre la famille Bonaparte, que pour ma part, je crois de mon devoir d'y répondre ; je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans un de vos plus prochains numéros. Que, si malgré cette réponse, vous persistez à condamner notre conduite, j'espère que le public plus juste ne voudra pas convertir le jour du triomphe de Napoléon en un jour de blâme pour sa famille proscrite. (Suit l'extrait du journal français que nous avons reproduit plus haut.)

Où sont, dites-vous, *tous ces Bonaparte !* Ils sont dans l'exil où les a retenus la proscription lancée contre eux par la branche aînée des Bourbons, dans l'exil où les a laissés la révolution de juillet.

Dans l'exil où ils languissent encore malgré l'inauguration de la statue du chef de la famille. *Ils sont où ils doivent être.* Rompre leur banc avant le retrait de la loi qui les retient en exil, serait une révolte contre la loi et peut-être un prétexte de nouveaux troubles. Une pareille conduite, on ne craint pas de le dire, serait indigne de leur nom. Avez-vous donc oublié, vous qui les insultez jusqu'au pied de la statue du grand Napoléon, avez-vous donc oublié que l'horreur de la guerre civile était si forte en lui que, pour l'éviter, il a consenti deux fois à descendre du trône ? Quelque dur et quelqu'injuste que soit notre exil, notre courage consiste à nous y soumettre, à prier pour la France et à éviter soigneusement toute manifestation de nature à troubler son repos. Car pour être injuste, notre patrie ne nous est pas moins chère. Elle a proscrit mes frères à la chute de l'empire, elle m'a proscrit, moi, après le consulat ; malgré cela, et dût notre exil durer jusqu'à notre dernier soupir, nous n'aurons jamais ce que vous appelez le *courage*, et qui nous semble à nous, la *lâcheté* de nous révolter contre l'empire sacré de la loi sous le coup de laquelle nous sommes placés.

Nous appelons de cette loi de proscription au gouvernement constitutionnel, aux chambres, aux colléges électoraux, en un mot, à la France entière ; mais nous repoussons loin de nous comme la plus grande injure toute idée d'excitation au désordre et à la guerre civile.

Vous ajoutez que si le bronze de la statue avait pu s'animer, il aurait fait entendre contre nous des paroles de blâme ? Ah ! combien vous connaissez peu l'ame de Napoléon ? Si des membres de sa famille eussent été assez vils ou assez imprudens pour se montrer au milieu du peuple et de l'armée avec l'intention de troubler une fête fraternelle, et de faire répandre le sang, ne fut-ce que d'un seul citoyen, la grande image, jetant du haut de son piédestal triomphal un regard d'indignation sur eux, aurait maudit les parricides « Misérables, se serait écrié l'homme de la France, pourquoi venez-vous troubler le repos de votre pays ? Croyez-vous que ce soit dans mon intérêt, dans celui de mon fils, ou dans le vôtre, que j'ai quitté Porto-Ferrajo pour m'élancer sur le sol de la patrie ? Non, c'était uniquement dans l'intérêt du grand peuple que j'ai toujours aimé si tendrement, du grand peuple qui était devenu la proie des étrangers. Lorsqu'il ne m'a plus été possible de rien faire pour sa gloire, j'ai refusé de faire verser le sang d'un seul Français pour mon propre compte, et j'ai préféré me soumettre à l'exil et à la mort. Mais vous, pourquoi rompez-vous aujourd'hui votre ban ? — Pour réclamer vos droits de citoyens ? C'est donc dans votre seul intérêt que vous venez jeter le trouble dans votre pays ? Allez, misérables, je vous désavoue et vous maudis. »

Croyez-le bien, Monsieur, en pareilles circonstances nous sommes meilleurs interprètes de la pensée de notre frère que vous pouvez l'être vous-même.

« Cependant, vous écriez-vous avec dédain, il y a parmi eux des prétendans à l'impérialisme ! et la poussière des Bonaparte croirait pouvoir créer un parti, quand elle se montre sans force, sans imagination, sans audace, sans jeunesse ? »

Les prétentions à l'empire ne me regardent pas, moi qui ai été exclu de la succession impériale et qui suis resté étranger à l'empire jusqu'au rêve constitutionnel des cent-jours ; mais ceux de nous appelés à la succession de Napoléon, n'ont jamais regardé le plébiscite en vertu duquel le grand capitaine est monté sur le trône de France, comme un droit, mais bien comme un devoir imposé par quatre millions de citoyens. Tant que le fils de l'empereur a vécu, c'était pour la famille un devoir sacré d'obéir au plébiscite ; mais depuis la mort de Napoléon II, comment pouvoir supposer que les frères du héros regardent la France comme un héritage qui leur appartient ? Et à supposer même qu'ils y eussent quelques droits, pense-t-on qu'ils hésitassent à en faire le sacrifice au repos de la France ? Ah ! cette *poussière* impériale que vous prétendez être sans force, sans imagination, sans courage, sans jeunesse, cette poussière ne peut être appréciée que par les bons citoyens. Sa *force* est dans la résignation. — Son *imagination* est subordonnée à un patriotisme consciencieux, sa *jeunesse* a été en quelque sorte moissonnée prématurément par la faulx de la mort ; quant à son courage, le souvenir de brumaire, que quelques voix indiscrètes ont été qualifier de sacrilége, le grand souvenir de brumaire, dis-je, est là pour prouver si les frères de Napoléon manquent de courage, quand le courage est nécessaire pour sauver le pays.

Agréez, etc.

LUCIEN BONAPARTE.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille :

Un journal, bien intentionné mais inconséquent, a répandu ce matin une nouvelle alarmante pour les amis de la tranquillité publique. Il annonce qu'une partie de notre population patriote se propose de relever samedi matin, 10 août, l'arbre de Liberté abattu le 29 juillet dernier par nos autorités civiles. Tout nous porte à croire que ce journal a été mal informé.

La population et la garde nationale de Marseille ont protesté le jour même et dans la revue du lendemain contre cet acte contre-révolutionnaire. Leurs réclamations unanimes et publiques, leurs députations, leurs pétitions collectives, leurs représentations privées n'ayant encore obtenu aucune réponse claire et satisfaisante, nous croyons qu'il est de leur intérêt, comme de leur dignité, de s'abstenir de toute démonstration directe et offensive, et d'attendre des rapides progrès de l'opinion une réparation solennelle, qui ne se fera pas long-temps attendre, et qui sera une défaite éclatante pour les renégats de la quasi-légitimité.

Patriotes Marseillais! vous avez éprouvé dans les mémorables journées du 28 et du 30 juillet combien l'union et l'esprit de conduite l'emportent sur les plus énergiques démonstrations du patriotisme isolé. L'autorité, triomphante momentanément par l'abus de la force, s'est avouée vaincue moralement. Deux colonels, décorés à huis-clos par la faveur princière, n'ont pu conserver leurs malencontreuses distinctions, qu'en renonçant aux postes honorables qui leur avaient été confiés en partie par les libres suffrages de leurs concitoyens. La violence insensée de vos magistrats politiques et municipaux, hautement désapprouvée par nos généreux frères de la garnison, a jeté le pouvoir dans un isolement et une déconsidération dont il ne se relèvera jamais.

Gardez-vous donc, patriotes Marseillais, de gâter une position si avantageuse et si belle par des démarches inconsidérées. Le but incontestable de la quasi-restauration est d'amener des collisions funestes entre le peuple et l'armée. N'espérant plus se soutenir que par l'appui des baïonnettes, elle cherche à exaspérer l'esprit du soldat par des alertes et des fatigues continuelles. Les agens provocateurs d'une infâme police ne cessent de pousser l'irritation des patriotes à quelque acte d'opposition extrà-légale qui donne au pouvoir le prétexte d'intervenir avec des masses armées. Ce pouvoir a besoin de mesures exceptionnelles et violentes pour atteindre les organes incorruptibles de l'opinion, qui invoquent contre lui l'impénétrable égide de la garde nationale et du jury. Il compte sur de stériles agitations locales pour maintenir le système de déception et de terreur qu'il a su exploiter depuis trois ans avec un machiavélisme si perfide. Bien sûr d'écraser toutes ces résistances impuissantes en entassant au besoin dix ou douze régimens contre une seule ville, il ne serait pas fâché, dans l'intérêt des élections prochaines, de voir éclater quelques troubles qui compromissent encore une fois les opinions républicaines dans l'esprit des citoyens honnêtes mais timorés qui redoutent surtout la licence, et sacrifieraient la liberté même au besoin irréfléchi de l'ordre et de la stabilité.

Patriotes Marseillais! voudriez-vous tomber de vous-mêmes dans le piége, et détruire par d'infructueuses tentatives l'immense avantage moral que votre attitude imposante et calme a remporté naguère sur les instrumens du 7 août? Cessez pendant quelques jours de vous préoccuper de vos injures particulières, et jetez un coup-d'œil sur la statistique générale des opinions en France; ce coup-d'œil suffira pour vous démontrer que les effets de la discussion pacifique ne sont pas moins prompts que ceux de la propagande en action, et qu'ils sont infiniment plus sûrs.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, 8 août 1833.

Monsieur,

J'avais pensé que le *Précurseur* aurait relevé un article publié, il y a quelques jours, par le *Courrier de Lyon*, dans lequel ce journal accusait les patriotes de lyonnais de contradiction relativement à la pétition qu'ils ont signée contre l'embastillement de Paris. Il leur demandait, d'un ton goguenard, s'ils avaient oublié, en s'apitoyant sur le sort des Parisiens menacés de bastilles, qu'ils étaient eux-mêmes sous le feu des bastilles de Montessuy, des Brotteaux, etc., etc., qu'ils avaient en 1830 pressé le gouvernement de construire. Il eût, certes, été bien facile aux patriotes lyonnais de répondre aux questions du *Courrier* et d'expliquer la contradiction apparente dans laquelle ils sont tombés. Oui, ils furent les premiers à approuver le gouvernement lorsqu'il fit connaître son intention de mettre la position importante de Lyon à l'abri d'un coup de main que pourrait tenter une armée ennemie maîtresse des Alpes; et pleins de confiance dans le gouvernement sorti des barricades, ils le soutinrent contre les tracasseries qu'il éprouva de la part de ceux qui s'y sont ralliés depuis qu'ils ont acquis la certitude que sa marche est rétrograde et contre-révolutionnaire. Ainsi, tant que l'on crut que le pouvoir n'avait en vue, en fortifiant les alentours de Lyon, que l'indépendance du pays, il fut appuyé par les patriotes et ne trouva d'opposition que de la part des propriétaires formant actuellement en grande partie le juste-milieu.

Ainsi, les rôles sont changés, et cela devait être. Les uns, mus par leur égoïsme ordinaire, désapprouvèrent d'abord un gouvernement dont les travaux projetés à Lyon auraient pu inquiéter la sainte-alliance (on ne savait pas alors que Louis-Philippe en faisait partie) et devenir un sujet de rupture; mais rassurés sur les projets de ce gouvernement qui n'a que des ennemis intérieurs à contenir, ils applaudissent maintenant à l'adresse avec laquelle il a su ériger sa ligne de bastilles, parfaitement situées, comme le dit le *Courrier*, pour bombarder la ville. Voilà précisément pourquoi les patriotes lyonnais conjurent les Parisiens de ne pas tomber dans le piége où ils ont été pris. Ils savent aussi bien que le juste-milieu que les positions choisies par le pouvoir ont eu pour but de tenir la population lyonnaise en respect beaucoup plus que d'empêcher une armée ennemie de s'emparer de la ville. Il y a mieux, ils sont intimement convaincus que si nos habiles ingénieurs eussent été libres dans leurs mouvemens, ils n'auraient pas adopté les positions où ils ont été forcés de construire leurs forts.

Si, comme le dit le *Courrier*, la position de Montessuy est excellente pour bombarder Lyon et canonner la Croix-Rousse, on peut dire hardiment que le génie ne l'aurait pas choisie s'il ne se fût agi que de défendre les approches de la ville. Les hauteurs en avant de la Pape, auraient été préférables; elles n'auraient pas été laissées à l'ennemi qui y établirait des batteries d'où il attaquerait le fort de Montessuy et brûlerait le faubourg de Bresse,; et une ligne établie de là sur l'Ile-Barbe, laissait en arrière une immense quantité de propriétés qu'il faudrait infailliblement détruire, d'après le système adopté, si l'ennemi se portait sur Lyon. Il est vrai que ces hauteurs ne sont pas, comme l'heureuse position de Montessuy, à *deux mille mètres* du pont Morand!!

Maintenant si l'on descend dans la plaine, conçoit-on l'utilité du fortin construit derrière la Tête-d'Or, si ce n'est dans l'intention bien manifeste de s'en servir contre les Brotteaux et le quai St-Clair? N'aurait-il pas été bien plus utile en avant de la ferme, vers le milieu du Grand-Camp, pour une partie d'une armée d'invasion qui manque-t-il pas de s'établir afin de pousser ses tirailleurs dans le bois de la Tête-d'Or laissé à découvert? Si l'on parcourt la ligne on trouve partout les mêmes fautes; partout on a choisi les positions les plus rapprochées de la ville, et partout des propriétés immenses exposées à une entière destruction si jamais armée étrangère menaçait Lyon. Permis à messieurs du *Courrier* de railler les patriotes et de leur rappeler le mal que firent autrefois les boulets de Montessuy, mais je doute que les bons citoyens même du juste-milieu fassent chorus avec eux.

Agréez, etc. *Un ancien artilleur.*

Henri Monnier, auteur et acteur de la *Famille Improvisée*, artiste dans plus d'un genre, est arrivé dans notre ville. Nous l'attendons sur notre scène où l'administration de nos théâtres ne manquera pas sans doute de l'appeler.

Le *Journal des Femmes* vient de commencer son 6me trimestre. Ce recueil de luxe, rédigé par les femmes les plus célèbres dans la littérature, est en outre orné de modes et lithographies par nos meilleurs artistes.

(*Voir aux Annonces.*)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 7 août.

Par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin, en date du 16 juillet :

« Les caisses d'épargne et de prévoyance admises à placer en compte courant au trésor public, dans les formes déterminées par l'ordonnance du 3 juin 1829, les fonds qui leur sont remis pourront, selon qu'elles le jugeront convenable, porter à trois cents francs par semaine la somme que chaque déposant sera autorisé à leur verser, sous la condition qu'aucun déposant ne pourra avoir à son compte une somme supérieure à deux mille francs en capital.

« La disposition contraire, de l'article 6 de l'ordonnance du 3 juin 1829, est rapportée. »

Cette ordonnance a été portée sur les observations présentées par le ministre du commerce et des travaux publics, sur la nécessité de modifier cette disposition, particulièrement à l'égard des marins classés des ports de commerce qui, recevant à la fois des sommes considérables pour les décomptes soldés à leur retour, et se trouvant souvent dans l'obligation d'entreprendre un nouveau voyage, ne peuvent profiter qu'imparfaitement des avantages des caisses d'épargne, avec la condition de ne verser que 50 francs par semaine.

Considérant qu'il importe de lever les obstacles qui s'opposent au placement d'épargnes habituellement destinées à assurer l'existence des familles des marins;

Considérant en outre que la disposition restrictive de l'ordonnance précitée peut être, en beaucoup de circonstances, pour les déposans autres que les marins, une entrave nuisible aux placemens, par suite des délais et de la perte de temps qu'elle entraîne;

Cette modification réclamée a été généralement appliquée.

— Le *Journal des Débats*, après avoir jeté hier son cri d'alarme et sonné les premiers glas du monarchique convoi s'enveloppe aujourd'hui dans son manteau de deuil, et, nouveau Jérémie, attend retiré sur la montagne l'effet que produiront ses prophétiques doléances et la voie qu'il doit prendre désormais. Ses colonnes aujourd'hui dépouillées de toute couleur politique et remplies des chroniques des rues et d'articles littéraires sont comme certaines dames qui, dépitées d'un refus et d'une bourrasque d'un amant, ne savent pour qui se parer et attendent l'effet de l'épitre qui doit ramener l'infidèle amant dans la plus stricte neutralité jusqu'à ce qu'il ait opté entre la paix ou la guerre.

— Huit arrestations ont encore eu lieu hier sur le boulevard du Temple. Mais cette fois le flagrant délit n'avait pas besoin de l'interprétation Gisquet qui ne s'occupe guère de semblables bagatelles, la clameur publique et l'évidence ont contraint ses agens peut-être placés là pour un motif bien plus important, à arrêter ces individus qui, au jardin Turc, *faisaient la montre et le mouchoir*.

— L'on paraît vouloir enfin céder aux réclamations générales des honnêtes citoyens sur l'immoral impôt de la loterie. Un travail est commencé au ministère des finances pour supprimer quelques-uns des nombreux bureaux de la ville de Paris, et de préférence ceux qui, situés dans les quartiers les plus populeux, viennent offrir cet appât dangereux à ceux qui n'y penseraient pas si le piége n'était à chaque instant tendu sur leurs pas.

— Deux officiers de lanciers se battaient hier en duel dans les fossés de la Cunette; après avoir inutilement croisé le fer pendant près d'un quart-d'heure, ils se préparaient à tirer le pistolet lorsqu'un garde national qui passait par hasard près du champ de bataille, plus heureux que les autres témoins, parvint à arranger l'affaire et à justifier la mission d'ordre et de paix de son uniforme.

— Le secrétaire de l'ambassade russe, après avoir été s'entendre avec l'ambassadeur d'Angleterre, s'est rendu chez M. de Broglie, et ce dernier chez le roi.

La reconnaissance de dona Maria, la constitution du Portugal et les autres questions qui s'y rattachent doivent être d'abord élaborées et les bases posées entre la France et l'Angleterre et la Russie au nom des puissances du Nord, avant que d'être livrées aux interminables discussions de la conférence.

On craint surtout l'intervention du général Saldanha et des auxiliaires étrangers influens dans l'intérêt de la démocratie à laquelle on voudrait faire la part la moins large possible dans la nouvelle constitution.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Un bon citoyen, ami de l'ordre et qui serait au désespoir si les éternels ennemis de la tranquillité publique pouvaient faire croire que le *Moniteur* et les dépêches télégraphiques ne disent pas toujours la vérité, offre une honnête récompense à celui qui parviendra à prouver d'une manière ou d'autre que la dépêche télégraphique et le *Moniteur* ont dit avec vérité que dans la soirée du dimanche on a tiré *un feu d'artifice qui a offert un spectacle magnifique*.

Par on ne sait quelle fatalité, aucun des habitans de Strasbourg n'a pu s'en apercevoir.; c'est que peut-être la liste civile en a fait les frais.

— Diverses industries de la capitale ont nommé des commissaires pour se rendre près des députés du département de la Seine et leur communiquer les plaintes de ces industries et les dommages que leur causeraient les fortifications de Paris; elles doivent les porter par des pétitions devant les chambres.

— La note insérée au *Moniteur* sur la non dissolution d'une chambre qui a toujours prêté à la monarchie un concours si efficace, a été expédiée ce matin à toutes les ambassades de France à l'étranger, et leur annonce que la convocation aura lieu le cinq décembre.

— La commission des condamnés politiques sous la restauration, s'est rendue chez le maréchal Gérard et chez le ministre de l'intérieur; le premier a promis tout son intérêt à ces victimes de leur patriotisme, le second s'est fort gauchement excusé de n'avoir pas encore fait nommer la commission du gouvernement pour connaître *des droits* des condamnés. Toutefois, la circulaire du ministre aux préfets fait pressentir que ces *droits* seront les *bonnes opinions* des condamnés en faveur de l'ordre de choses.

Un conflit s'était élevé entre les ministres des finances et de l'intérieur sur la répartition du crédit des 240,000 francs votés par les chambres; mais il a été décidé en conseil en faveur de M. d'Argout comme plus à même de connaître les dispositions et l'état des condamnés. Espérons que la commission, si on en nomme une, voudra d'autres droits et d'autres titres qu'une recommandation de police, pour la répartition de cet acte de justice entre ceux qui ont sacrifié leur avenir pour celui du pays.

— Par suite des troubles de la Suisse, il est grandement question de former un camp de réserve sur la frontière, dont Dijon serait le quartier-général; mais l'esprit de liberté et d'opposition de ces localités fait craindre pour les soldats le contact avec ces habitans.

Nouvelles.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

Il n'y a pas dans notre langage de termes assez forts pour exprimer l'indignation qu'a provoquée en nous l'acte inqualifiable dont nous sommes aujourd'hui témoins. M. Lelewel, que la brutalité ministérielle avait arraché il y a cinq mois du Château de la Grange et confiné à Tours, M. Lelewel *est expulsé de France*.

Il y a trois semaines, un mois peut-être, le ministre de l'intérieur écrivit au préfet d'Indre-et-Loire de lui transmettre des renseignemens sur la conduite de M. Lelewel depuis son arrivée à Tours; la réponse du préfet, et nous invoquons ici son propre témoignage, fut toute favorable à l'illustre proscrit; et cependant à peine était-elle parvenue au ministère que l'ordre d'expulser M. Lelewel de la France fut lâchement signé sous la dictée, sans doute, de l'ambassadeur moscovite.

Dès que cet ordre arriva à Tours, l'étonnement fut profond, non-seulement parmi ceux de nos concitoyens qui connaissent et partagent les principes politiques de l'ancien nonce à la diète polonaise, mais encore parmi ceux qui les connaissent sans les partager.

Des hommes que nous pourrions nommer, haut placés dans l'estime publique, et dont les paroles ne sont pas sans puissance auprès de nos fonctionnaires, s'empressèrent de solliciter leur intervention pour obtenir du ministre la révocation de cet ordre qu'aucun motif ne peut justifier. M. le préfet permit de faire tout ce que ses devoirs lui permettaient, et nous savons qu'il a dignement tenu sa promesse. M. le procureur du roi répondit dans le même sens, et nous croyons connaître assez la loyauté de son caractère pour affirmer spontanément que lui non plus il n'a pas manqué à sa parole.

Les hommes honorables que nous citions plus haut ont fait plus encore, ils offert de fournir en moins d'une heure cinquante cautions en faveur de M. Lelewel.

Rien n'a fait. Ni l'intercession des fonctionnaires du départment, ni l'intérêt qu'inspire à toute notre ville cette nouvelle infortune, ni l'état de maladie où se trouve M. Lelewel, n'ont pu faire plier la volonté ministérielle. L'ordre a été impérieusement renouvelé, et M. Lelewel est parti ce matin pour l'Angleterre.

— On écrit de Sarlat (Dordogne,) le 30 juillet:

A la revue du 28, au moment où M. le sous-préfet, terminant son discours, proférait le cri de *vive le roi!* son acclamation fut étouffée par les cris répétés dans tous les rangs, de *vive la liberté!* Quelques voix firent entendre ces paroles : *A bas les forts! à bas les bastilles!* A ce cri, M. le sous-préfet, pâle d'émotion, et la fureur au visage, s'écria: *Que celui qui a prononcé* à bas les bastilles! *sorte des rangs; qu'il se fasse connaître! Gendarmes, qu'on le découvre et qu'on le saisisse!....*

Cette boutade d'ordre public était gratuite, absurde, inconvenante, M. le sous-préfet l'a probablement compris, car il a abandonné la revue. Une seule compagnie a bien voulu le conduire à son hôtel. Les musiciens qui se trouvaient près de lui, lorsqu'il a hasardé cette *outrecuidance*, ont refusé de grossir l'escorte. Après la revue, la garde nationale a traversé la ville aux cris mille fois répétés de *vive la liberté! à bas les bastilles!*

— Un banquet patriotique a eu lieu le 29 juillet à Bayonne. M. Lanne, ex-maire de Bayonne, que les suffrages de ses concitoyens viennent de nommer officier de la garde nationale de Bayonne, présidait l'assemblée. En sa qualité de président, il a, le premier, porté un toast ainsi conçu :

« A la république des Etats-Unis, véritable gouvernement modèle; à ses admirables institutions; à Lafayette qui se dévoua pour lui conquérir la liberté dont il fait un si noble usage! »

Des acclamations unanimes ont accueilli ce toast.

M. Morel, après avoir porté un toast à M. Lanne, président du banquet, lequel a été accueilli par des bravos réitérés, a ensuite donné lecture d'une protestation contre l'érection des forts détachés. Cette protestation, écrite avec énergie, a excité dans l'assemblée un enthousiasme difficile à décrire. Les cris : *A bas les bastilles!* se sont fait entendre à plusieurs reprises. (*Sentinelle de Bayonne.*)

— Dans le banquet de plus de 700 couverts, donné à Fontenay à l'occasion des fêtes de juillet, M. Lavoute, commandant de la garde nationale, a refusé positivement de porter la santé du roi; et, lorsqu'à son défaut, cette santé a été portée par le maire, il a défendu à l'artillerie de tirer les deux coups de canon qui accompagnaient chaque santé. Le

sous-préfet a porté un toast à la garde nationale et à l'armée. La garde nationale, la troupe de ligne et toutes les autorités assistaient au banquet. *Echo du Peuple* de Poitiers.)

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

M. Sneyd, âgé d'une soixantaine d'années, et l'un des habitans les plus considérés de Dublin, a été tué dans les rues de cette ville, par un nommé John Mason, sans que l'on connût entre eux le plus léger motif d'irritation qui ait pu occasionner un pareil attentat. M. Sneyd a expiré au bout de deux jours de souffrances, et n'a pu proférer d'autres paroles que celles-ci : *Ah ! mon Dieu ! Ah ! Seigneur !*

Le meurtrier conduit devant l'aldermann Mowisson, faisant les fonctionsde coroner, était un peu abattu, mais ne paraissait cependant pascomprendre le danger de sa position. Il regardait machinalement autour de lui ; sa langue claquait entre ses dents comme s'il eût eu un accès de fièvre. Après avoir décliné ses nom, profession et demeure, il a gardé un morne silence et n'a pris aucune part à ce qui se passait. C'est un homme d'une trentaine d'années, jouissant d'un honnête revenu; il était en habit et pantalon noirs très-propres, avec un gilet blanc. Le jury ayant déclaré John Mason prévenu d'assassinat avec guet-apens, on l'a fait monter dans une voiture de place, et il a été mené à la prison de Dublin, où il attendra les prochaines assises.

Les amis de cet Irlandais ont annoncé le dessein de l'excuser en attribuant son crime à un accès de folie. Trois semaines avant l'événement, il a été rencontré dans la rue par quelqu'un de sa connaissance. Dans une conversation qu'ils eurent ensemble, John Mason fort agité, parla des menaces et des violences qu'un vieillard, de l'autre côté du port, voulait employer pour le contraindre à épouser sa fille ; mais, ajouta-t-il, j'ai un excellent moyen pour empêcher qu'on ne me réduise à cette extrémité. Il montra un pistolet qu'il avait dans sa poche, et laissa son interlocuteur tout ébahi de sa confidence.

Si, par le vieillard demeurant de l'autre côté du port, Mason a voulu désigner celui qui a été depuis sa victime, c'est une preuve d'aliénation mentale, car M. Sneyd n'ayant jamais eu d'enfans, n'a pu lui adresser de menaces pour lui faire épouser sa fille.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. —*Londres*, 5 *août*.—Consolidés en compte, 89 1/8. (Cote de 4 heures.)

— On lit dans le *Sun* :

« Nous attendons d'un moment à l'autre la nouvelle du départ de la jeune reine dona Maria pour le Portugal.

« Les bruits qui avaient couru dans le temps de son mariage avec le duc de Nemours, sont vraisemblablement au moment de se réaliser, car ce n'était pas sans raison que Louis-Philippe assistait si généreusement don Pédro de sa bourse.

» On s'attend à voir paraître la reconnaissance formelle de la reine du Portugal, dans une *Gazette extraordinaire*, ce soir ou demain, car il y aurait plus que de la folie à différer plus long-temps une mesure de droit, dont la justice était reconnue depuis long-temps.

En fait, la reconnaissance a eu lieu à Lisbonne où les amiraux Anglais et Français ont salué l'étendard de la jeune reine le 24 juillet. »

—Nous apprenons que l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, Cordova, a été fait prisonnier par les troupes de dona Maria, combattant dans les rangs de l'armée miguéliste. Aussitôt qu'il a été reconnu, il a été mis en liberté par le duc de Terceira et envoyé à bord d'une corvette espagnole qui entrait dans la baie de Lisbonne. Nous ne savons trop comment il pourra concilier sa conduite avec les professions de neutralité faites par sa cour. (*Globe.*)

—La séance du 5 août à la chambre des lords n'a offert aucun intérêt.

A la chambre des communes M. O'Connel a demandé à lord Althorp, si après les événemens récens du Portugal l'intention du gouvernement de S. M. était, ou non, de reconnaître dona Maria comme reine légitime de ces contrées.

Lord Althorp a répondu que ce qui venait de se passer dans ce pays prouvait évidemment que don Miguel n'était pas aussi populaire qu'on avait bien voulu le dire jusqu'à ce moment. (Ecoutez ! écoutez !)

Quand à l'interpellation qui m'a été adressée par le précédent orateur, la chambre appréciera les motifs qui m'empêchent, dans les circonstances actuelles, d'y répondre d'une manière plus explicite.

La chambre, sur la motion de M. Stanley, s'est formée ensuite de nouveau en comité pour discuter le bill relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Madrid, 29 *juillet*. — La santé du roi continue à être extrêmement faible ; mais ce qui donne quelques inquiétudes, c'est qu'il a presque toutes ses fontaines fermées. On craint une rechute et si elle arrivait il est plus que probable qu'il n'en réchapperait pas, du moins telle est l'opinion des hommes de l'art qui l'entourent.

Une estafette, arrivée hier au ministère des affaires étrangères, venant de Lisbonne, nous annonce la prise de cette ville par l'armée constitutionnelle sous les ordres du brave comte de Villaflor. Voici quelques détails sur cet important combat qne vous ne lirez peut-être pas sans intérêt.

« Dans la journée du 22, le gouvernement portugais, ou plutôt le duc de Cadaval, ayant eu avis du débarquement des troupes constitutionnelles à Sétubal et de l'intention où était le comte de Villaflor de marcher immédiatement sur Lisbonne, fit sortir de la capitale une division d'environ 1,500 hommes, sous les ordres du général Tollès Jordao qui alla se placer sur la rive droite du Tage entre Alcozea et Aldéa Galleja, dans le seul but de servir d'avant-garde à la garnison de Lisbonne qui fut haranguée par une proclamation pleine d'énergie et de bravoure et où les mots *fidélité* et *légitimité* étaient prodigués avec profusion. Une compagnie d'artilleurs fut aussi envoyée au fort St-Julien pour s'opposer à l'entrée du brave Napier. Sa police intérieure était sur pied et bon nombre d'arrestations furent faites le 22 et le 23 ; ce qui fit éclater un mécontentement général et ce qui servit admirablement le mouvement qui eut lieu le lendemain.

Comme vous le voyez, toutes les mesures étaient prises pour opposer à l'armée constitutionnelle une vigoureuse résistance, mais le soldat portugais était trop démoralisé et la ville de Lisbonne trop fatiguée du joug de fer que don Miguel lui avait imposé, pour ne pas profiter de l'occasion opportune.

Dans la matinée du 24, l'armée constitutionnelle quitta St-Ubas et se dirigea sur Lisbonne, en suivant la rive droite du Tage.

Arrivés à Arneiza, les avant-postes miguélistes furent rencontrés, mais ils opérèrent leur retraite sans brûler une seule amorce. Le drapeau de dona Maria fut installé dans cette ville et sans prendre de repos la route fut continuée à marches forcées. Encouragé par la défection des avant-postes miguélistes, et par le bon accueil que les paysans faisaient à leurs libérateurs, l'armée constitutionnelle marchait au combat avec un courage que rien ne pourrait décrire.

Quelques bombes lancées par l'escadre de l'amiral Napier, donnèrent le signal, et comme par enchantement le combat commença presque en même temps par mer que par terre ; l'armée de Telles-Jordao ne tint pas long-temps en place, et elle fut bientôt forcée de rentrer à Lisbonne d'où elle n'était éloignée que d'environ 3/4 de lieue. Le combat avait déjà cessé par terre, mais le feu de l'escadre et des forts St-Julien et Cascaes continuait avec force.

Vous ne sauriez vous figurer l'aspect que présentait Lisbonne attaquée avec force par mer et perdue par terre, puisque les volontaires rentraient dans la ville comme des moutons au bercail. Cependant le peuple restait simple spectateur de cette débâcle, mais quelques prisonniers parvenus à s'échapper de leurs cachots, donnèrent le signal et la réaction se fit bientôt. Partout on criait *vive dona Maria*, et bientôt le drapeau de la liberté fut installé sur le sommet de la cathédrale.

Vers trois heures de l'après-midi, le comte Villaflor entra dans Lisbonne aux cris unanimes de : *Vive don Pédro ! vive dona Maria !* et à trois heures et demie, l'escadre fut aperçue au pied de Cascaes. Les artilleurs avaient déjà fait leur soumission et le drapeau fut arboré sur ces deux forts ; dans plusieurs quartiers de la ville, il y a eu des rixes sanglantes, mais le soir Lisbonne fut illuminée.

M. Cordova, notre ambassadeur, a manqué d'être assassiné dans cette journée.

Au départ du courrier qui apporte ces nouvelles qui seront publiées probablement demain dans notre *Gazette*, on s'occupait d'installer le nouveau gouvernement à la tête duquel sera le comte de Villaflor jusqu'à l'arrivée de don Pédro.

Par le prochain courrier, je vous donnerai d'autres détails. Rien de nouveau à Porto, on n'en parle même pas, car on est trop occupé de Lisbonne.

La nouvelle de la prise de la capitale du Portugal a porté un coup fatal à notre gouvernement, et notamment à M. Zéa qui a de suite agité de nouveau le projet d'intervenir. Nous sommes heureux de vous annoncer que ce projet a encore une fois été abandonné.

Les apostoliques ne savent plus, depuis hier, où donner de la tête, ils ne s'occupent que de l'affaire du Portugal, et ils ne savent que penser du comte de Bourmont en qui ils avaient placé une aveugle confiance. Cependant les pamphlets insurrectionnels continuent àcirculer. Ce qui embarrasse le plus ces Messieurs, c'est le sort de don Carlos qui, croyant son affaire superbe en Portugal, n'a pas craint de se brouiller avec son frère. et aujourd'hui il se trouve dans la triste position de ne pas pouvoir s'embarquer ni de pouvoir rentrer en Espagne.

Les ministres d'Autriche, de Prusse, et de St-Pétersbourg ont eu hier soir des entrevues avec M. Zéa, et des courriers extraordinaires sont partis dans la nuit pour différentes directions.

Le dénoûment de la question du Portugal, nous amènera probablement le système de rigueur chez nous, mais il est probable que le contre-coup se fera sentir en Espagne et que le système constitutionnel triomphera de celui de la sainte-alliance si bien suivi par M. Zéa.

Notre correspondant de Bayonne nous mande en date du 3 août :

Le consul de Portugal a reçu ce matin un courrier extraordinaire venant de Madrid, qui lui annonce la prise de Lisbonne ainsi que l'entrée en Espagne de don Miguel et de l'infant don Carlos avec un nombreux état-major.

Il paraît aussi que de très-fortes bandes miguélistes se sont formées dans plusieurs provinces.

Cependant le quartier-général était toujours à Braga, et le général Bourmont n'avait pas encore abandonné la partie et se proposait de faire une dernière attaque contre la ville.

On assure, d'un autre côté, qu'une lettre de la Galice annonce qu'un corps de 2,000 Portugais s'était présenté à la frontière avec armes et bagages.

Cette lettre ajoute que les autorités espagnoles leur avaient pris leurs armes et les avaient fait entrer dans le lazaret pour y faire quarantaine.

BULLETIN OFFICIEL

De l'attaque d'Oporto par le maréchal Bourmont.

(Extrait d'un supplément de la CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE d'Oporto.)

Oporto, 25 juillet.

Quand le genéral Bourmont prit le commandement de l'armée de don Miguel, il eut le soin de faire publier qu'il se proposait d'attaquer immédiatement la ligne d'Oporto. Quelques étrangers, dès ce moment, s'efforcèrent de jeter l'épouvante dans la ville, en exploitant le nom du général, exagérant à plaisir les terribles conséquences d'un assaut donné par l'invincible général. Ces intrigues ne firent que prendre plus d'accroissement à mesure que l'heure de l'assaut approchait ; mais les fidèles Portugais ne donnèrent pas dans le piége, et l'armée ne brûla plus que du désir de se mesurer avec l'ennemi.

Enfin le 25, les miguélistes se décidèrent à l'assaut résolu et annoncé.

Ayant passé, le 23 et le 24, de la rive gauche sur la rive droite du Douro, toutes les forces disponibles de l'ennemi, en deux divisions, se portèrent, l'une forte de six brigades, entre Matozinhos et Arioso, et l'autre, de cinq brigades, prit position entre le fleuve et le district d'Antos, le 25 entre 5 et 6 heures du matin. La redoute de Serralves donna l'alarme, et toutes les batteries des redoutes adjacentes, avec celle de Villanova, au front de la maison de campagne de Vanzela et Lordello, commencèrent une canonnade qui annonça bientôt quel avait été le point qu'on avait choisi pour l'attaque.

Entre six et sept heures, l'ennemi se montra en deux colonnes au front de ces positions, couvert par le feu le mieux nourri. Le soir ils vinrent à la charge et furent repoussés.

L'infanterie, appuyée par l'artillerie, exécuta une charge à la baïonnette si impétueuse et si forcée qu'elle combla les tranchées de corps d'hommes et de chevaux.

Le combat a duré jusqu'à dix heures du matin ; le carnage a été affreux, et l'ennemi n'aurait pu tenter une cinquième attaque, déconcerté par la non réussite de son plan.

Il fut ordonné après dix heures de combat que le feu cessât ; les colonnes furent retirées, et l'ennemi se mit à l'abri derrière ses retranchemens.

Cependant, comme pour ramener la fortune de la journée, l'ennemi déploya de nouvelles forces à l'extrémité de sa gauche. Ces colonnes, formées entre la rivière et la gauche de Vallonge, devaient renforcer l'attaque méditée entre la Quenta da Mina et la position de Bomsim.

Nos piquets, qui gardaient le front de ces positions, furent obligés de se replier devant des forces supérieures. Mais le chef de l'état-major impérial voyant l'attaque de la gauche, se dirigea sur la droite, et chargeant avec impétuosité l'ennemi, tomba à bras raccourcis sur lui. Celui-ci, épouvanté par une si brusque attaque, se replia sur ses colonnes qui ne firent pas un seul pas.

Enfin, les miguélistes jugèrent à propos dans leur désappointement de se retirer même hors de la vue des lignes, et à une heure 1/2 le feu avait cessé partout.

Les deux champs de bataille jonchés de cadavres attestaient que la perte de l'ennemi avait été considérable ; dans les deux actions, elle n'a pas été de moins de 1,500 à 2,000 hommes. Nous n'avons pas été plus de 3,000 pour soutenir le feu et nous avons gardé toutes nos positions.

Ainsi s'est terminé le premier essai du maréchal Bourmont. La plus grande tranquillité n'a cessé de régner dans la ville pendant toute la durée du combat.

Ainsi ont été déjouées toutes les intrigues ennemies. Et comme par un singulier effet du hasard, ç'a été une coïncidence remarquée que la tentative du maréchal contre la ville constitutionnelle, le jour même où avaient été signées par ses collègues des ordonnances qui ont valu l'exil à la monarchie.

— Voici quelques autres détails donnés par une correspondance d'Oporto du 26 :

L'ennemi comptait 8,000 hommes à l'attaque de Villanova. Le commandant de la 1re colonne (que l'on croit être le jeune Bourmont), a été tué au moment où il haranguait le 16e régiment. Il y eut un moment où les miguélistes étaient maîtres de la route qui conduit à la Foz, et leur feu se rapprochant de plus en plus de la ville, il devenait probable qu'ils allaient y entrer. Le tocsin sonna dans tous les clochers, on fit sortir les convalescens des hôpitaux, les prisonniers de leurs geôles. La garde de l'empereur quittant le palais, se rendit au service des batteries, et fut remplacée au palais par la garde civique. La brigade anglaise, sous les ordres du colonel Dodgin, parvint à regagner cette importante position. La cavalerie miguéliste, cependant, s'était emparée d'une batterie dont elle ne tarda pas à être délogée par ce brave officier, que ses formes athlétiques désignaient de loin aux coups de l'ennemi.

L'attaque de la Quenta da Mina et de Bomsim a été faite par 4,000 hommes ; c'est le général Saldanha avec son état-major et un escadron de lanciers qui a dérouté l'ennemi.

Il n'est point arrivé, depuis l'action, de déserteurs marquans. Dans ce moment, les miguélistes menacent d'une nouvelle attaque.

L'armée miguéliste pourrait très-bien maintenant traîner en longueur une guerre de guérillas dans Traos-Montès, et elle serait appuyée par les carlistes espagnols.

Le marquis de Loulé est parti, dit-on, pour aller chercher la reine et l'impératrice que le *don Jean VI* ramènera de France.

Quant aux troupes qui sont sorties de Lisbonne le 24 au matin, elles se sont retirées à Campogrande.

Une lettre particulière porte que lorsque Tollès Jordao, commandant des forces dans la bataille d'Almada, a été surpris par les constitutionnels, il était occupé à écrire des dépêches avec l'ambassadeur d'Espagne, qui a été relâché à cause de son caractère diplomatique.

SUISSE. — Le gouvernement de Zurich, instruit de la diète suisse, dans sa séance du 1er août, des événemens survenus dans le pays de Schwytz, qui sont de nature à perdre la patrie, si la diète ne prend des mesures fortes et décisives. Il lui communique deux messages datés du 31 juillet dernier, l'un des petits conseils de Lucerne, adressé à l'envoyé de ce canton et l'autre du gouvernement de Lachen à la diète elle-même. Tous les deux apprennent qu'une colonne d'environ 600 hommes armés, sous les ordres du colonel fédéral Abyberg, s'est avancée par détachemens et a occupé sans opposition matérielle le bourg de Kusnacht. Envain l'envoyé lucernois, M. Amrhyn, réuni aux autorités de Kusnacht, a fait des démarches pour retarder l'entrée de ces troupes, envain le premier a protesté au nom de toute la confédération contre cette agression à main armée ; le colonel n'en a tenu compte et a déclaré que, ne reconnaissant pas la diète de Zurich, il ne pourrait recevoir aucune proposition en son nom.

Les deux messagers supplient la diète de prendre des mesures sèvères et promptes.

Dans la discussion que cette communication a soulevée, la majeure partie des envoyés, s'est prononcée fortement en déclarant que le moment était venu d'agir avec vigueur, afin de regagner la confiance du peuple qu'on était sur le point de perdre.

Une commission composée de MM. Gavel, Jyffer, Schaller, Jayel, a été nommée pour rédiger un projet qui fut présenté et accepté séance tenante. Il est ainsi conçu :

« La diète helvétique, considérant qu'il résulte de la communication faite par le vorort (Zurich) que la paix publique dans le canton de Schwytz extérieur, a été rompue par l'attaque et l'entrée dans Kusnacht d'une troupe armée, sous les ordres du colonel Abyberg ;

» Considérant que cet événement est d'un caractère d'autant plus hostile, que sur la proposition du vorort, une conférence de tous les cantons suisses, allait avoir lieu pour opérer un amendement entre les cantons dissidens ;

» Considérant enfin que le devoir le plus sacré de la diète est de maintenir la tranquillité, l'ordre et la paix publique dans toute la confédération.

Arrête :

1° Les cantons de Zurich, Berne et Lucerne, convoqueront et mettront au service de la confédération leurs premiers contingens.

2° Les cantons de Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Argovie, St-Gall, Thourgovie, Vaud et Genève convoqueront la moitié de leurs premiers contingens, et la mettront à la disposition de la diète.

3° Tous les cantons désignés dans l'article 2, ainsi que ceux de Lug, Appenzell, Grison, Tesin, Vallais et Bâle-Campagne tiendront leurs premiers contingens prêts à marcher.

4° Le vorort désignera les commandans des différens corps, convoquera la commission militaire chargée de la surveillance, conformément aux réglemens militaires et selon les circonstances, fera parvenir aux cantons les ordres nécessaires sur la conduite à tenir.

5° Le vorort est particulièrement invité à faire occuper immédiatement par des troupes fédéralet le district de Kussnacht, Tanlov de Schwytz extérieur. A cet effet, un corps de 5 à 6,000 hommes au moins sera de suite dirigé sur Lucerne et Kussnacht pour occuper militairement ce dernier point. D'autres troupes occuperont les autres points menacés, surtout la partie restante du canton de Schwytz extérieur.

6° A chaque corps de troupe sera joint un commissaire fédéral, nommé par la diète.

7° Une proclamation instruira toute la confédération des mesures prises.

8° Le vorort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Sur la proposition de Lucerne, la diète a voté à l'unanimité un crédit sur la caisse militaire fédérale. Ont été nommés commissaires fédéraux : M. Landaman-Nagel, au 2e tour de scrutin, et M. l'Avoyer-Schiller, au 5e tour de scrutin ; le premier accompagnera

la division qui doit marcher sur Kussnacht et le dernier celle destinée pour la Marche (partie du canton de Schwitz extérieur.)

MM. Schokke, Baumgartner et Kern sont chargés de la rédaction de la proclamation.

La 16e séance a été consacrée entièrement aux événemens de Schwitz. Le canton d'Argovie instruit la diète que son contingent a été convoqué entier. Lucerne témoigne sa satisfaction des résolutions prises la veille par la diète, et recommande d'agir avec vigueur. Les soldats de ce canton sont animés du meilleur esprit, plusieurs centaines de volontaires sont entrés dans la ville.

L'ennemi occupant Kussnacht a reçu un renfort de 50 volontaires de la vallée de Mutta et d'autres d'Uri et de Schwitz. Deux messagers de Schwitz sont partis pour le canton d'Unterwalden pour obtenir du renfort.

Une feuille de Schwytz, qui a été communiquée à la diète, raconte d'une manière pompeuse l'entrée victorieuse des insurgés dans Kussnacht. Elle raconte que des secours dans les cantons d'Uri et d'Unterwalden sont prêts, que les forces qui occupent Kussnacht s'élèvent à 1,000 hommes bien décidés à s'opposer aux notes et aux baïonnettes de la diète.

La diète vote la proclamation suivante au peuple Suisse :

« Confédérés !

« Une réunion d'envoyés de tous les cantons était convoquée par le Vorort, pour terminer d'une manière amicale des dissentions malheureuses dans les cantons de Schwytz et de Bâle. Ces deux derniers avaient même promis d'y assister.

» Maintenant, deux jours avant cette réunion consacrée à la réconciliation, la diète est instruite que la paix publique a été rompue violemment par le canton de Schwytz intérieur. Une troupe d'hommes armés, du district de Schwytz, commandée par un des premiers fonctionnaires publics de cette partie du canton, s'avance sur Kussnacht et prend possession de ce district. Les représentations et objections d'un envoyé, arrivé à la hâte du canton voisin de Lucerne, n'ont pas été écoutées; à l'exhortation de se soumettre aux décrets de la ville, on répondit : « qu'on ne connaissait pas la diète. »

» La paix publique est donc rompue, les décrets de la première autorité fédérale ont été foulés aux pieds. Une partie libre et indépendante de la Suisse aspirant aux mêmes droits, et dont la noble persévérance a rempli d'admiration tous les Suisses, vient d'être envahie à main armée.

» Le premier, comme le plus sacré des devoirs de la diète, est de pourvoir au maintien de la tranquillité et de l'ordre dans toute l'étendue de la Suisse. C'est une loi pour elle, c'est la loi de l'alliance de 1815. Pour remplir ce devoir, la diète a pris les mesures suivantes :

» Un corps de troupes considérable est appelé sous les armes pour protéger dans leurs droits les citoyens libres du canton de Schwytz extérieur, en chasser les audacieux et s'opposer avec force à toute nouvelle agression de leur part.

» Confédérés, citoyens suisses armés, la diète compte sur vous ! Vous justifierez sa confiance en vous ; vous obéirez à l'appel que vous adressent la patrie affligée et l'ordre public troublé. Vous vous rassemblerez au nom et sous les drapeaux de cette liberté légale, qui depuis des siècles fut le but unique de la Suisse, et reçut à des époques peu éloignées de nouveaux témoignages par le peuple et pour le peuple. Vous entrerez dans les rangs pour ce bien sacré qui ne peut exister sans la tranquillité intérieure. Conservez et protégez donc avec ardeur et fidélité ce bien précieux.

» Confédérés,

» La diète veille sur vous ; sa sollicitude pour le bien-être national, votre courage et votre discipline annonceront à toutes les nations que le peuple suisse veut dans sa patrie la paix et l'ordre.

Le président de la diète,
J. J. Ness, bourguemestre du Vorort.

Le chancelier fédéral, Amrhin.

Lucerne, 1er *août*. — Ce matin, le 1er bataillon du 1er contingent et une compagnie d'artillerie, sont entrés dans la ville. Avec eux arrivèrent plusieurs centaines de volontaires qui se sont mis de suite à la disposition du gouvernement. La troupe est animée du meilleur esprit. Aujourd'hui arrivent le 2e bataillon du 1er contingent, un demi-escadron de cavalerie et une compagnie de carabiniers. Le 1er bataillon de la réserve est également appelé sous les armes.

Zurich 2 *août*. — La conférence conciliatrice pour les affaires de Schwytz et Bâle, convoquée pour le 5 août, est prorogée.

Le pouvoir exécutif du Valais a nommé le colonel Bontemps commandant de la division destinée pour Lucerne et Kussnacht ; il a sous ses ordres les brigadiers Hauzer et Risold. Le colonel Farrer, ayant sous ses ordres les brigadiers Donats et Bramvli, est nommé commandant de la division destinée pour la Marche.

Les milices de Zurich, sur l'avis qui leur est parvenu la nuit dernière, se trouvaient aujourd'hui avant midi déjà au nombre de 4 mille dans la ville. Ils ont fait leur entrée aux acclamations des habitans et en poussant des cris d'alégresse.

Demain 12,000 hommes seront en mouvement, et deux fois autant prêts à marcher.

(*Extrait de la* Nouvelle Gazette de Zurich *du 3 août*.)

LIBRAIRIE.

JOURNAL DES FEMMES.

Le but de ce journal est de faire connaître les ouvrages des Femmes. Il paraît tous les samedis une livraison format in-8° jésus, avec modes et lithographies.

Abonnement de 3 mois, 15 fr. ; 6 mois, 30 fr. — Les abonnemens partent des 5 août, 5 novembre, 5 février ou 5 mai.

On souscrit à Paris chez Ducessois, imprimeur, quai des Augustins, 55, et chez Louis Janet, libraire, rue St-Jacques, 59. (2124)

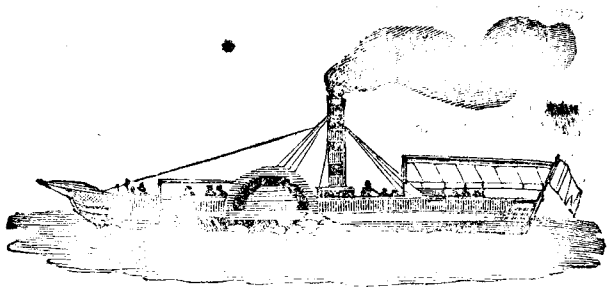

PAQUEBOTS A VAPEUR

LE HENRI IV ET LE SULLY,

Entre Marseille et Naples.

Les armateurs préviennent le public que ces bateaux continuent leurs départs réguliers les 10, 20 et dernier jour de chaque mois, tant de Marseille que de Naples.

Aucune quarantaine n'étant établie en Italie sur les provenances de Marseille, les passagers n'éprouveront aucun retard.

S'adresser, à Lyon, à la compagnie des bateaux à vapeur sur le Rhône ;

A Marseille, à MM. Chles et Aug. Bazin, armateurs. (2127)

ANNONCES DIVERSES.

A vendre.

(2063 7) Deux fours-à-chaux garnis de tous leurs agrès, situés à la Guillotière, en aval du pont de ce nom sur le bord du Rhône, d'une proximité avantageuse, attendu que les matériaux qui les alimentent se déchargent à leurs pieds, avec six chevaux du premier choix, tous bien harnachés; huit tombereaux en bon état, hangar, fenil, écurie, appartemens de maître bien distribués, plusieurs bicherées de terrain joignant les bâtimens. Lesdits fours-à-chaux jouissent d'une clientelle nombreuse et capable de s'augmenter tous les jours. Le propriétaire de cet établissement donnera à l'acquéreur toutes les facilités convenables pour le paiement, et même il les échangerait contre une propriété à la campagne, près Lyon, qui aurait une certaine étendue de terrain.

S'adresser pour traiter à M. Guillot, chaufournier, demeurant auxdits fours-à-chaux, à la Guillotière. On le trouvera chez lui tous les jours jusqu'à huit heures du matin.

(2119) *A vendre.*—Office de notaire dans un canton à peu de distance de Lyon.

S'adresser à M. Thiébaud, droguiste, rue Mercière, n° 41.

(2109 2) *A céder.*—Un office de greffier de justice de paix près St-Etienne (Loire).

S'adresser à M. Chabrillac, rue Ste-Catherine, à St-Etienne (Loire).

(2098 5) *A vendre.* — Un fonds de café bien achalandé pour cessation de commerce. On donnera toutes facilités pour les paiemens.

S'adresser chez M. Lacroix, rue S-Dominique, n° 13.

(2111 2) *A VENDRE à un prix modéré.*— Une jolie calèche à quatre places, à un ou deux chevaux, propre pour le voyage, la ville ou la campagne.

S'adresser à M. Burot, capitaine au 11e régiment de ligne, quai St-Vincent, n° 63.

(2126) *A vendre.* — Tilbury sur quatre roues, rue du Pérat, n° 10.

(2120) *A vendre.*—Très-joli petit cheval corse.

S'adresser à M. Rossignol, aubergiste, rue et cour de la Bombarde, à Lyon.

(2110 2) *A vendre.* Un beau billard à arcades avec son quinquet.

S'adresser au bureau du *Précurseur*.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

MANUFACTURE DE PAPIERS

A LA HOLLANDAISE,

A SERVOULES,

(*A une lieue de Sisteron* (*Basses-Alpes*).

Ce superbe établissement, construit en 1790, est bien distribué et en très-bon état. Le bâtiment a 360 pieds de long sur 36 pieds 9 pouces de large. Dans la pièce du rez-de-chaussée, qui est voûtée d'une manière élégante et grandiose, on peut faire travailler 6 cylindres et 12 cuves ; les roues hydrauliques, construites par les meilleurs mécaniciens, ont 18 pieds de diamètre et 4 pieds 6 pouces de large, elles sont placées dans l'arrière-corps au centre de la fabrique. De forts arbres de couche en fer sont disposés de bout à bout dans la grande salle pour donner l'impulsion à toutes les machines qu'on pourrait y adapter. Les magasins de chiffons, les délissages, les pourissoirs et les appartemens de maître sont attenant au vaste bâtiment par un arrière-corps qui a 39 pieds de long sur 55 de large. Dans cette partie se trouve auberge, écurie, logement des ouvriers avec cent lits complets à leur usage, et une boulangerie dans un petit local séparé. L'étendage occupe toute la longueur et largeur du bâtiment principal.

Les eaux motrices arrivent par un canal de 500 toises, bordé de peupliers d'Italie, alimenté au-delà des besoins de la fabrique par le Buech. Cette rivière; qui porte un bac à traille toute l'année, peut-être prise entièrement, sans opposition de qui que ce soit, les deux rives du canal appartenant au propriétaire de la fabrique, depuis la prise des eaux jusqu'à leur fuite, qui, après une chute de 15 pieds, retournent à la rivière en passant sous de vastes voûtes souterraines. La prise est assurée par une forte martelière à 4 vannes en pierres de taille, et protégée par une digue qui a résisté aux plus forts débordemens.

Il y a en outre, à l'usage de l'établissement, une source très-claire qui ne se trouble et ne diminue jamais. Elle coule dans un grand réservoir de la contenance de 5184 pieds cubes, qui alimente une fontaine à 5 tuyaux, distribuant les eaux dans toutes les parties de la manufacture où elles sont nécessaires.

On offre de construire dans cette propriété, des moulins à farine, à huile de noix, à sumac et à garance, des martinets, foulons et autres, le local se prêtant parfaitement à tout établissement exigeant une force motrice majeure, tels que fabrique de draps, filature de coton aux Mull-Jennys et surtout aux *continus* pour chaîne, qui chôment dans beaucoup de localités faute du volume de force qu'ils exigent, fabrique de papiers ou toiles peintes, blanchisseries, scieries hydrauliques, etc., enfin tout genre d'usine qui, pour garantie de sa prospérité, a besoin d'eaux abondantes et bien distribuées, d'un bâtiment vaste et bien aéré, d'une belle exposition entourée de prairies et de bois taillis, de moyens de transport faciles, du voisinage d'une grande route (1), d'une main-d'œuvre à bon marché, et d'un entretien de fabrique très-peu coûteux.

Une scierie en grand à nouveaux procédés ne pourrait manquer d'y réussir ; on tirerait un très-bon parti des bois de sapin qui descendent en radeaux sur le Buech, à 50 pas devant la fabrique, et du bois de noyer qu'on trouve abondamment sur le pays. Presque tous ces bois sont sciés à bras à Sisteron, pour être vendus ensuite à Aix ou à Marseille.

La grandeur extraordinaire du local, la force et l'abondance de ses eaux permettent d'y loger largement plusieurs fabricans dont les genres d'industrie n'exigent pas un emplacement aussi considérable, le propriétaire entrerait à cet égard dans les arrangemens des prétendans.

(1) Une diligence fait le trajet journalier de Marseille à Sisteron *et vice versa* en 24 heures ; sans *interruption* ; surtout depuis l'établissement du pont suspendu sur la Durance, qui remplace le bac de Mirabeau. La même voiture se rend à Lyon par Gap et Grenoble. (2081 2)

Les industriels qui voudraient établir en Provence une fabrique de sucre de betteraves, ne pourraient trouver une local plus propice, qui réunit les conditions ls plus avantageuses et une position plus centrale pour les débouchés.

On traitera pour le terme qu'on voudra avec les personnes qui offriront de suffisantes garanties.

S'adresser à Marseille, au propriétaire, M. Meiffren aîné, négociant, place Porte-d'Aix, n. 4.

Et à Sisteron, pour visiter les lieux, à M. L.-B. Nicollas.

(2121) AVIS IMPORTANT.

Le sieur ROESSLER, quincaillier, montée de la Glacière, ou rue Romarin, n° 4, à Lyon, tient le seul dépôt en cette ville de l'alliage métallique du sieur Moussier-Fièvre, breveté à Paris.

Cet alliage, composé du nickel et l'iridium, chrâme et colbat et autres métaux principaux après l'argent, et dont les journaux de Paris et de Lyon ont fait mention, remplace pour le service de table et celui de la cuisine, l'argenterie ; il a la propriété d'être aussi sain et de pouvoir être tenu aussi propre avec la même facilité.

Ces divers objets conviennent beaucoup pour la campagne en remplacement de l'argenterie, et ils ont un double avantage par leur valeur intrinsèque, attendu que l'on reprend les objets détériorés à raison de 2 f. la livre, ce qui est à peu près la moitié de leur valeur.

avis.

(2034 3) Le sieur Philippe FLACHÉRON n'ayant pu obtenir qu'après la St-Jean, les magasins qu'il doit occuper, maison Auriol, près le pont Morand, ne pourra y être installé, vu les réparations qu'il y fait faire, avant le mois de septembre prochain. En conséquence, il a l'honneur de prévenir que jusqu'à cette époque-là son établissement de la place de la Comédie continuera d'être approvisionné des nouveautés les plus rares et les plus distinguées.

Chargé de la location de ces magasins, il invite les personnes à qui ils pourraient convenir, à vouloir s'adresser à lui.

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

MM. les actionnaires de la compagnie sont priés de se présenter chez M. Ed. Reveil, son agent principal, à Lyon, rue Neuve de la Préfecture, n° 1, pour recevoir les dividendes d'intérêts du 1er semestre 1833. (2122)

(2125) On désire trouver un remplaçant pour faire deux ans dans l'artillerie ; il faut au moins 5 pieds 4 pouces. Un homme qui aurait servi dans l'arme serait préférable.

S'adresser chez M. Giraud, limonadier, place Bellecour.

(2047 6) Dépôt d'outils de graveur, place St-Nizier, n. 5.

SIROP ANTI-GOUTTEUX

de M. Boubée, *pharmacien à Auch, sous les auspices du docteur* Campardon.

Les succès constans et multipliés qu'obtient ce médicament, le font considérer comme le seul *agent thérapeutique* qui combatte avec avantage et sans danger la goutte et es rhumatismes aigus et chroniques. Il dissipe en quatre jours l'accès de goutte le plus violent, et, par un usage périodique, prévient le retour des paroxismes, ramène à leur état naturel les affections remontées, et rend la force et l'élasticité aux parties où ces maladies ont établi leur siége.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2123)

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 7 août.

Cinq p. 0[0,	104f 95	105f	104f 95	105f
—fin courant,	104f 95	105f	104f 95	105f
Empr. 1831,	104f 90			
Quat. p. 0[0,	94f 25			
Trois p. 0[0,	76f 60	76f 55	76f 85	76f 90
—fin courant,	76f 55	76f 70	76f 50	76f 90
Naples,	92f	91f 80	91f 70	91f 90
—fin courant,	»			
Emp. d'Esp.	85f			
Rente perp.,	68f 3[8			
Cortès,	17f 1[2			
Emp. rom.,	91f 7[8			
Emp. belge,	96f 3[4			
Haïti,	380f			
Act. de la ban.	1730f			
Quat. canaux.	1170f			
Caisse hypot.	580f			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	109 à 110
—courant du mois,	110 à 111
—septembre et octobre,	115 à 116
—4 derniers mois,	116 à 115
Lille,	102 50 à 103
Voiture,	5
3[6 disp. Montpellier,	170
— Courant du mois,	170
—septembre et octobre,	»
— 4 derniers,	170

Les cafés sont recherchés. Il s'est fait quelques affaires en St-Domingue de 27 1[2 à 28

——— Martinique 31 à 33

Le Moka est en abondance et se cote à 32 à 31 1[2.

Les sucres bruts se maintiennent, la bonne 4me 73 50 à 74.

Savon 120 esc. 16 1[2 °[o.

——— 120 16 les 4 ders mois.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

THÉATRES.

Spectacles du 10 août.

GRAND-THÉATRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Anselme Petetin.

Typographie de L. Boitel, quai Saint-Antoine, n. 36.